

Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30

190716/BC/CD

ARRETE N° ARR/2019/ST/275

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

Considérant que pour permettre les travaux de voirie et la création de trottoirs :

- rue de la **Colline**, entre la rue de la Vallée et la rue Deldalle
- rue des **Genévriers** entre la rue de la Colline et le virage face à la cour Loridan
- Allée de la **Vigne** à Hem,

il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Du 17 juillet 2019 au 31 août 2019, le stationnement des véhicules sera interdit et considéré comme gênant au droit des travaux

ARTICLE 2 : Du 17 juillet 2019 au 31 août 2019, la circulation sera limitée à 30 km/h et fera l'objet d'une circulation par demi chaussée réglée par alternat manuel.

ARTICLE 3 : L'entreprise DTR de Sars-et-Rosieres devra mettre en place un cheminement sécurisé pour les piétons.

ARTICLE 4 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mise en place par l'entreprise DTR.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée à la M.E.L., au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté Esterra et à l'entreprise DEPOLLUTION ET TRAVAUX ROUTIERS – 1, place des Champs de Colut 59230 SARS-ET-ROSIERES.

Fait à HEM, le 17 JUL. 2019

**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint aux Travaux,
aux infrastructures et à l'aménagement.**

Laurent PASTOUR

